



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION n° 2025-008

Nombre de Conseillers en exercice : 17
présents : 15
procurations : 2
votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à
19 heures 30

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien DURAND, Président

Date de convocation du C.C.A.S. : 24 février 2025

PRESENTS : Mmes, Ms F. DURAND / V. MONTOVERT / C. BINET / B. ABDELKRIM / C. CASTELLI / C. COCAT / M. CONTAMIN / C. DENIS / E. DUJARDIN / M. FRATACCI / Y. JAFFRES / C. LINAGE / F. REALE / P. ROZE / M. SOBOUL /

ABSENTS EXCUSES : Mmes, Ms L. FRANCOIS (pouvoir à V. MONTOVERT) / C. VACHER (pouvoir à M. FRATACCI)

ABSENTS :

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET DU C.C.A.S

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Sur pouvoir de Monsieur le Président, c'est Mme Viviane MONTOVERT, préside la séance en son absence. Celle-ci présente aux membres du Compte Administratif du budget du C.C.A.S. pour l'année 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le projet de Compte Administratif 2024,

Les opérations de l'exercice se résument comme suit :

Résultat fonctionnement

Recettes de fonctionnement	124 203,82 €
Dépenses de fonctionnement	121 564,34 €
Résultat 2024	+ 2 639,48 €

Résultat antérieur reporté-excédent	15 711,87 €
-------------------------------------	-------------

Résultat de clôture excédentaire	18 351,35 €
----------------------------------	-------------

Résultat d'investissement

Dépenses d'investissement	- €
Recettes d'investissement	- €
Résultat antérieur reporté	- €

Résultat de clôture excédent	- €
------------------------------	-----

Opérations reportées

Dépenses	- €
Recettes	- €

Affectation du résultat de clôture

1 En investissement	- €
2 Report en fonctionnement	18 351,35 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1) DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2024 tel que défini ci-dessus.
- 2) CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion.
- 3) VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 4) APPROUVE le Compte Administratif 2024 du Budget du C.C.A.S

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les documents correspondants.

Fait à SAINT-SAVIN,

Le 10 mars 2025



Le Président,

Fabien DURAND